

La mobilité européenne pendant le contrat d'apprentissage

Fiche enseignant

Voici quelques sites à consulter pour guider au mieux vos élèves dans la découverte des programmes Erasmus+ :

[Génération Erasmus+](#)

<https://www.euroguidance-france.org/coup-de-projecteur-sur-le-programme-erasmus/>

Erasmus+ est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

Le programme Erasmus+ est destiné à tous les lycéens et apprentis de la voie professionnelle, et ce à n'importe quel moment du cursus. Ce programme de mobilité se passe dans une entreprise et/ou un établissement de formation professionnelle.

Ce sont les CFA (sous condition qu'ils participent au projet Erasmus) qui organisent la mobilité et trouvent une entreprise d'accueil. Les apprentis partent en groupe, les frais de voyage, de logement, de restauration et de transport sont pris en charge.

Les mobilités ont souvent lieu pendant les périodes creuses car , pour pouvoir partir, les apprentis doivent obtenir l'autorisation de leur entreprise en France.

S'inscrire en Erasmus est encore possible pour les diplômés de moins d'un an et les jeunes salariés, sous condition qu'un accord soit signé avec leur entreprise.

Lien pour la présentation d'Erasmus+ à travers les témoignages d'apprentis : [la vidéo de témoignages d'apprentis.](#)

Quiz sur l'Europe : [quiz Europe, un nouvel espoir pour l'avenir](#)